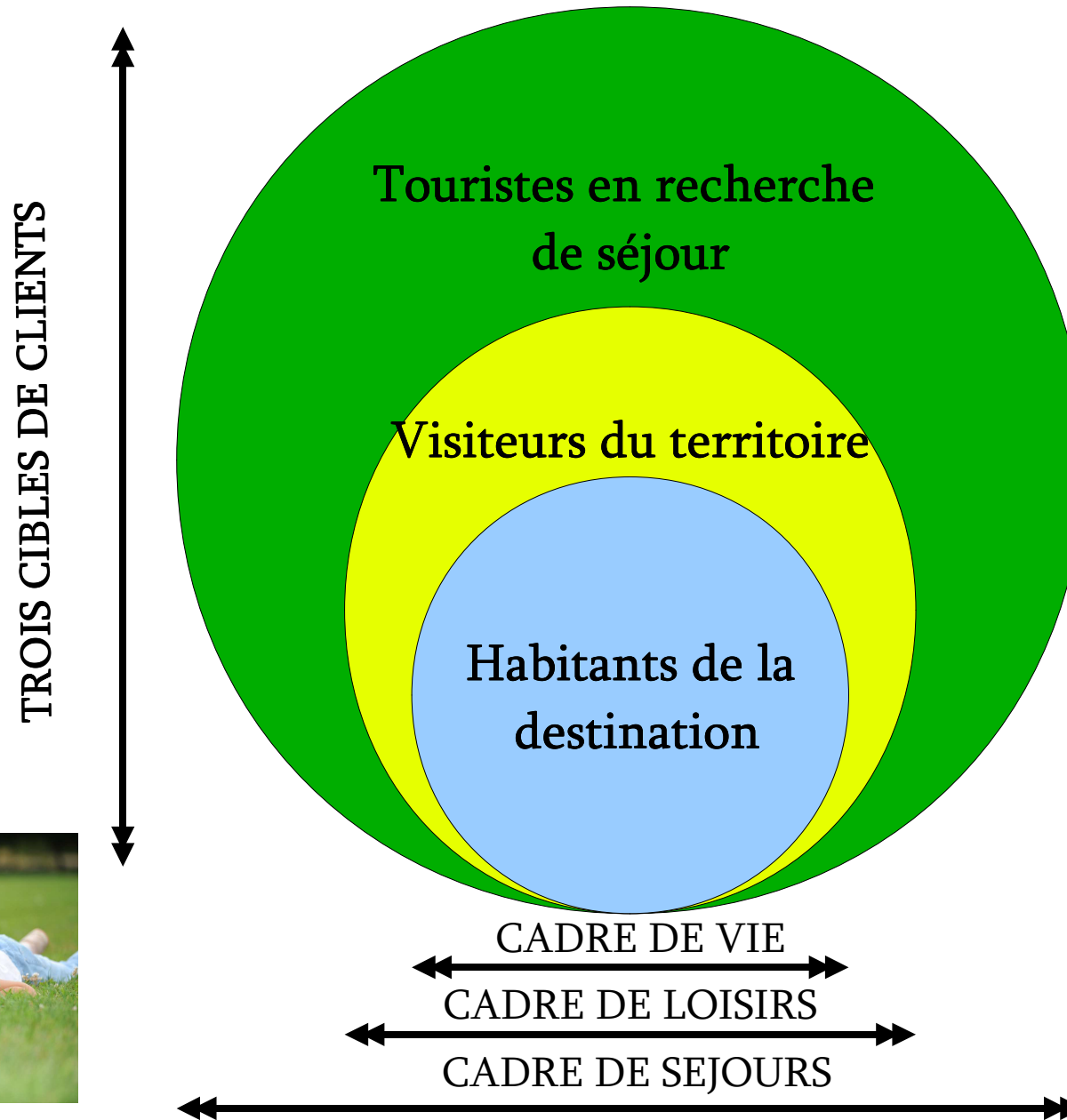


# Connaître le potentiel touristique du Pays Mellois

Cours n°1 dans le cadre de l'Université Populaire Sud Deux Sèvres  
Novembre 2013



# Potentiel touristique du Pays Mellois

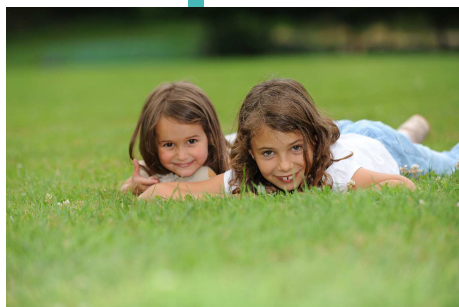


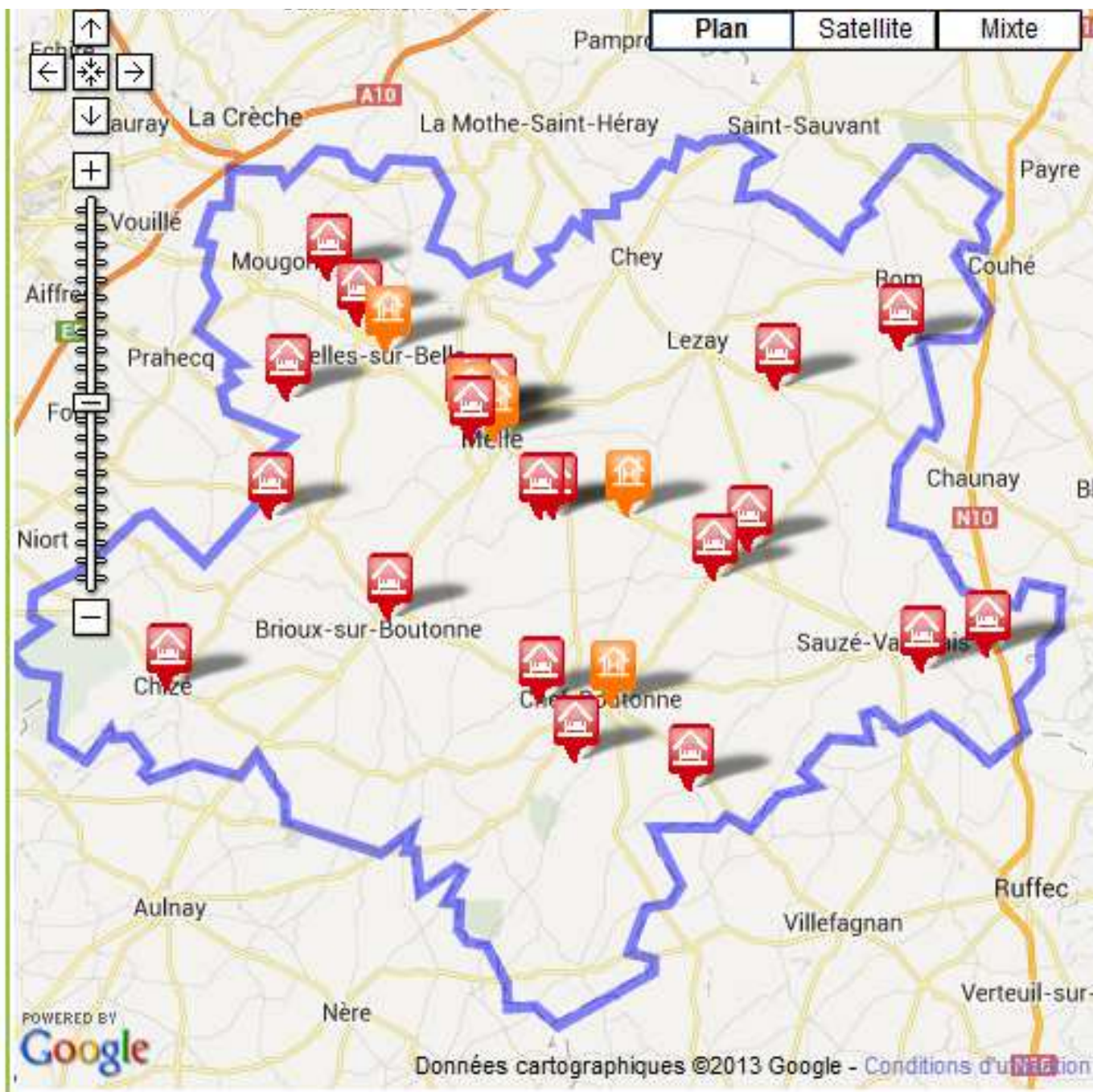
# Le cadre de séjours : Pays Mellois

## HEBERGEMENTS

- distinction hébergement marchand et hébergement non marchand






Type	Définition	Nombre en Pays Mellois
Hôtels	Art D311-4 code du tourisme	8
Chambre d'hôte	Art D324-13 et 14 code du tourisme	101 pour 47 propriétaires
Villages vacances	Art D325-1 code du tourisme	3





Plan Satellite Mixte


**hébergements**

-   Hôtels
-   Chambres d'hôtes
-   Campings
-   Hébergements de groupes
-   Meublés de Tourisme

**Lieux de visite**

-   Musées
-   Sites et monuments historiques
-   Parcs et jardins
-   Eglises
-   Parc animalier

**Itinéraires**

-   Balades et découvertes

**Informations**

-   Offices de tourisme

POWERED BY Google

Données cartographiques ©2013 Google - Conditions d'utilisation

# Le cadre de séjours : Pays Mellois

Type	Définition	Nombre en Pays Mellois
Meublés de tourisme	Art D345-1 code du tourisme	158
Résidence de tourisme	Art D321-1 code du tourisme	0
Campings	Art D311-1-1 code du tourisme	12 pour 819 emplacements






Autres types d'hébergement ne sont pas des catégories touristiques d'hébergement mais soit des marques : auberge de jeunesse, appart'hotel... ou relevant d'autres réglementations : centre de vacances et hébergements collectifs de mineurs

9 aires de service pour camping car et 12 hébergements de groupe






### Hébergements

-  Hôtels
-  Chambres d'hôtes
-  Campings
-  Hébergements de groupes
-  Meublés de Tourisme

### Lieux de visite

-  Musées
-  Sites et monuments historiques
-  Parcs et jardins
-  Eglises
-  Parc animalier

### Itinéraires

-  Balades et découvertes

### Informations

-  Offices de tourisme

POWERED BY  
**Google**

Données cartographiques ©2013 Google - Conditions d'utilisation

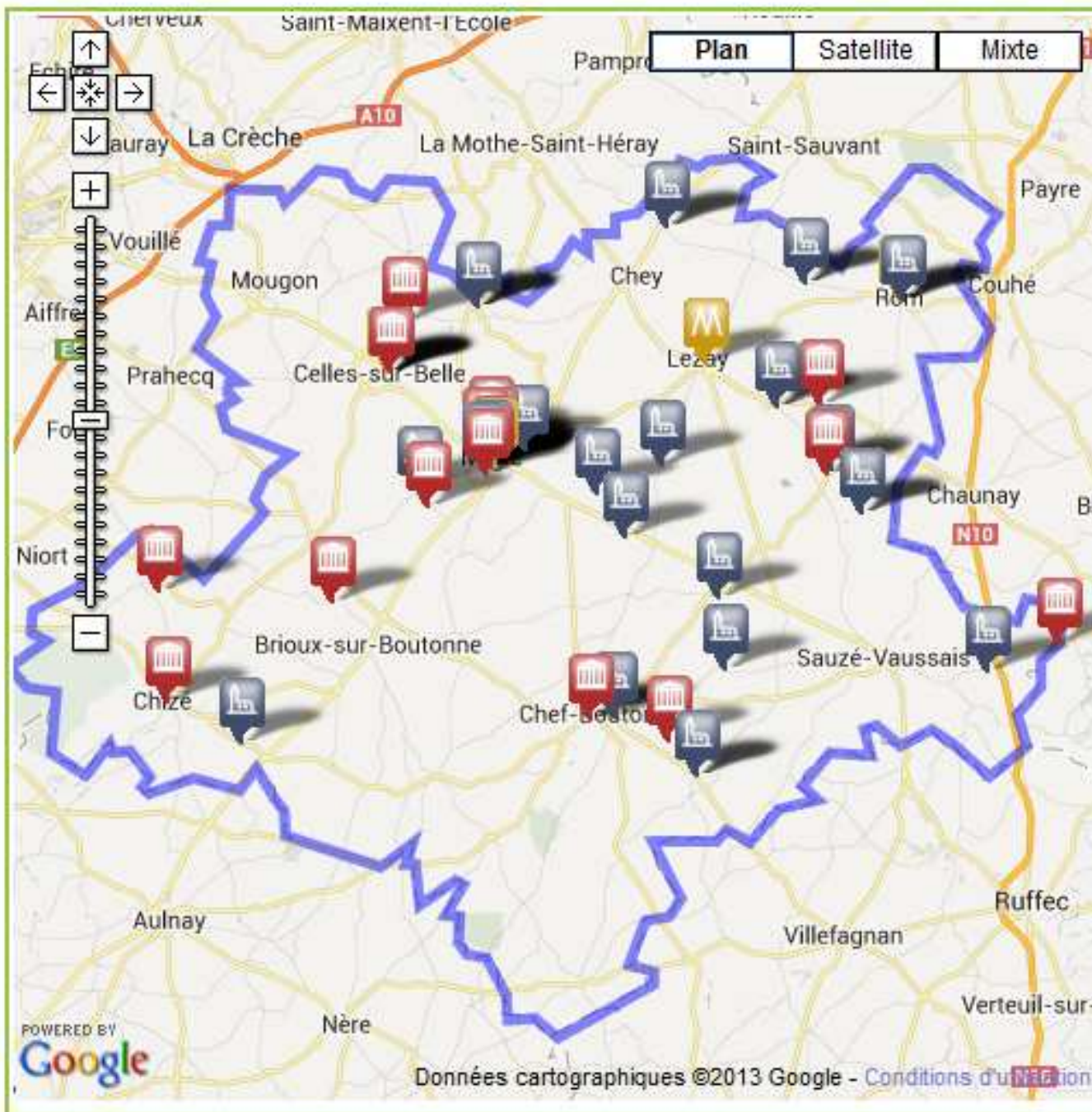
# Le cadre de loisirs : Pays Mellois

**Sites de visite et muséographiques\*** : 7 sites en Pays Mellois  
(Musée de Rauranum, Château de Javarzay, Mines d'Argent,  
Musée de motocyclettes Monet Goyon, Musée du Poitou  
Protestant, Abbaye Royale et Zoodyssée)

+ **Patrimoine à découvrir seul** : logis, églises, tumulus, pierre  
levée...

\*sites disposant de personnel permanent ou non et faisant payer la visite






## Hébergements

-  Hôtels
-  Chambres d'hôtes
-  Campings
-  Hébergements de groupes
-  Meublés de Tourisme

## Lieux de visite

-   Musées
-   Sites et monuments historiques
-  Parcs et jardins
-   Eglises
-  Parc animalier

## Itinéraires

-   Balades et découvertes

## Informations

-   Offices de tourisme



# Le cadre de loisirs : Pays Mellois

**Loisirs nature** dans lesquels on retrouve les parcs, jardins et arboretums à visiter mais aussi les activités de randonnée pédestre ou encore la pêche

**Loisirs sportifs** que l'on peut pratiquer dans les bases de loisirs du Lambon et du Puy d'Anché mais aussi les piscines, centres équestres, les parcours VTT...






### Hébergements

-   Hôtels
-   Chambres d'hôtes
-   Campings
-   Hébergements de groupes
-   Meublés de Tourisme


### Lieux de visite

-   Musées
-   Sites et monuments historiques
-   Parcs et jardins
-   Eglises
-   Parc animalier

### Itinéraires

-   Balades et découvertes

### Informations

-   Offices de tourisme

### Loisirs

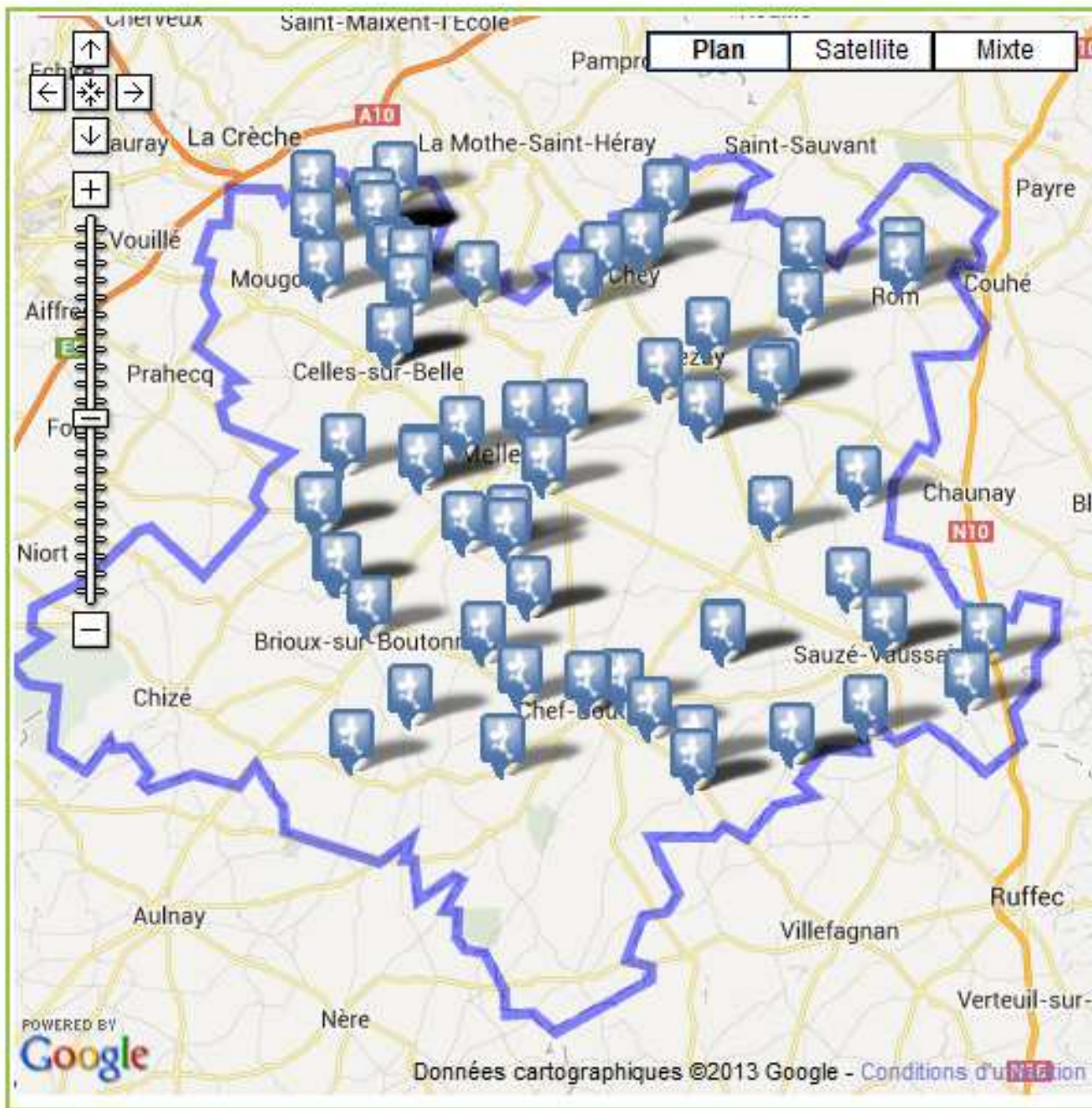
-   Piscines
-   Centres équestres
-   Étangs de pêche
-   Golfs miniatures
-   Location de vélo/canoë
-   Squash
-   Loisirs aériens

### Restauration

-   Restaurants

### Art de vivre

-   Artisanat d'Art
-   Produits du terroir




### Hébergements

-  Hôtels
-  Chambres d'hôtes
-  Campings
-  Hébergements de groupes
-  Meublés de Tourisme


### Lieux de visite

-  Musées
-  Sites et monuments historiques
-  Parcs et jardins
-  Eglises
-  Parc animalier

### Itinéraires

-   Balades et découvertes

### Informations

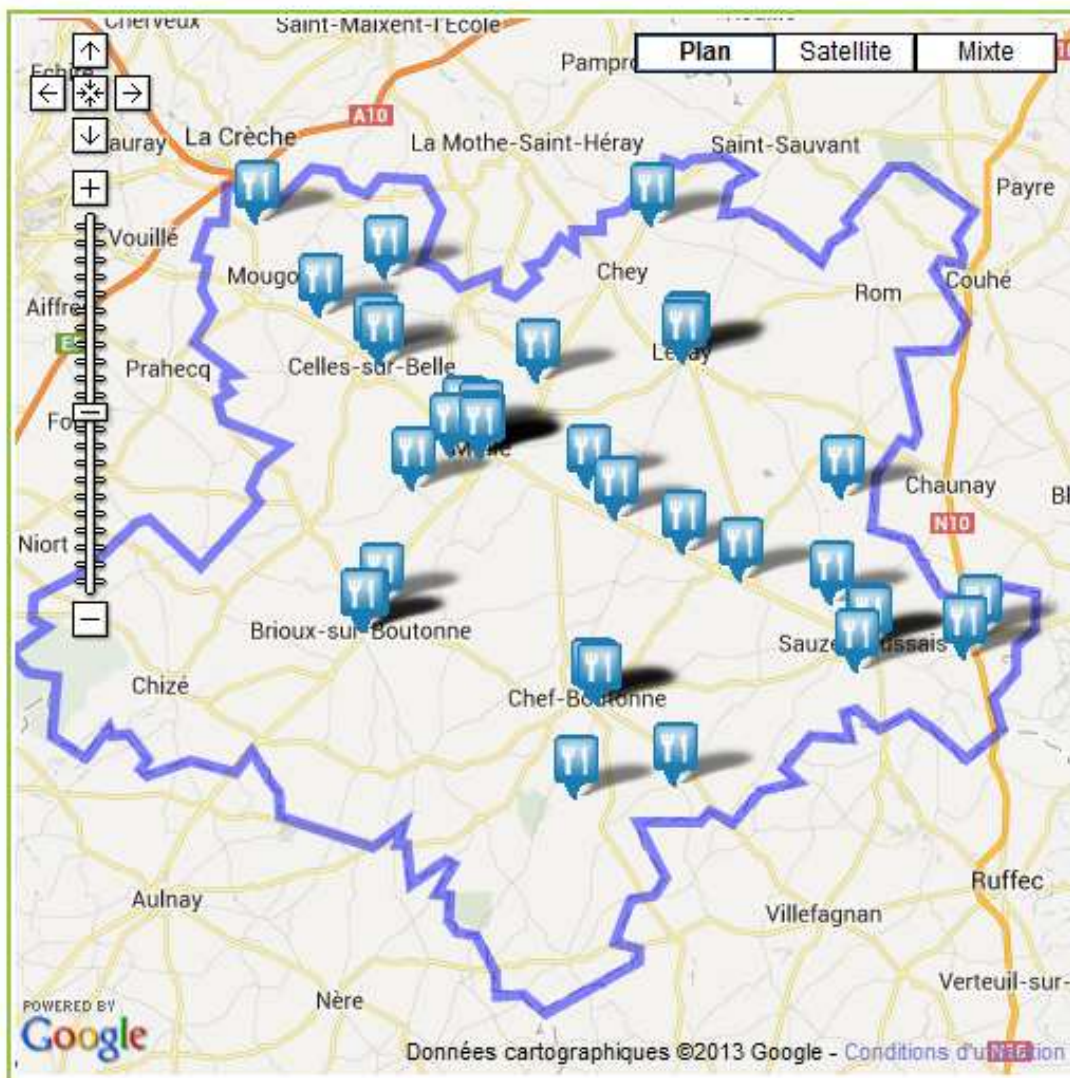
-  Offices de tourisme

# Le cadre de loisirs : Pays Mellois


## Les restaurants :

- restaurants traditionnels
- restaurants gastronomiques
- fermes auberges
- auberges
- bistrots
- Logis de France
- ...






### Hébergements

-  Hôtels
-  Chambres d'hôtes
-  Campings
-  Hébergements de groupes
-  Meublés de Tourisme

### Lieux de visite

-  Musées
-  Sites et monuments historiques
-  Parcs et jardins
-  Eglises
-  Parc animalier

### Itinéraires

-  Balades et découvertes

### Informations

-  Offices de tourisme

### Loisirs

-  Piscines
-  Centres équestres
-  Étangs de pêche
-  Golfs miniatures
-  Location de vélo/canoë
-  Squash
-  Loisirs aériens

### Restauration

-  Restaurants

### Art de vivre

-  Artisanat d'Art
-  Produits du terroir

# Le cadre de loisirs : Pays Mellois

Note particulière sur les loisirs extérieurs au Pays pratiqués par des touristes en séjour :

- Puy du Fou
- Futuroscope
- La Rochelle
- Marais Poitevin...

Notion de centralité et de rayonnement

Absence de connaissance des territoires et de leurs limites



# Le cadre de vie : Pays Mellois

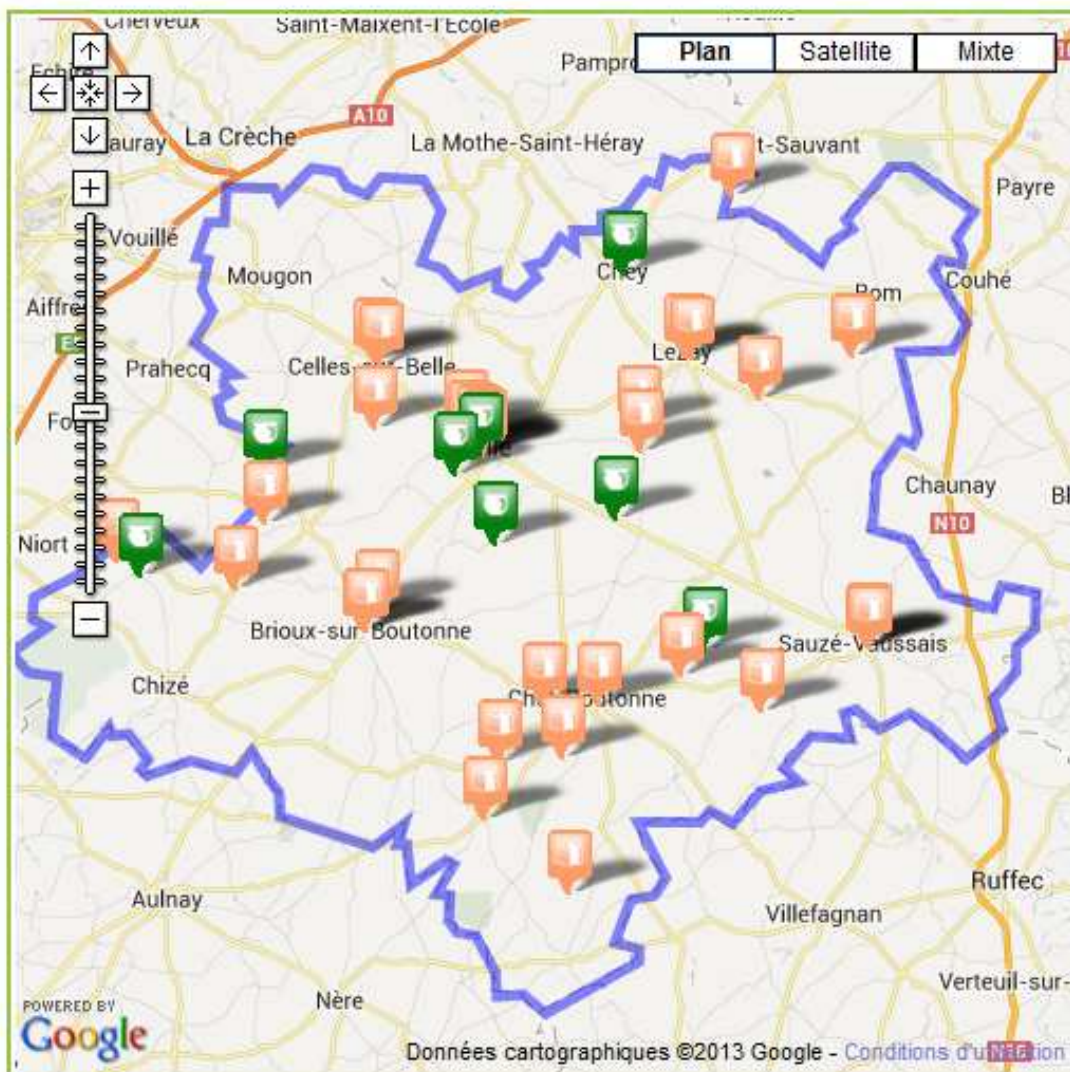
**Animations** : organisées dans le Pays Mellois et permettent un complément d'activités (ex: nuits Romanes, marchés fermiers, marchés traditionnels, visites guidées, fêtes de village...)

**Petites cités de caractère** : Melle et Celles sur Belle

**Paysages et aménagements urbains** : reconnus par le label Villes et Villages Fleuris ou Stations Vertes ou Pays d'Art et d'Histoire mais pas uniquement

**Commerces** dont les boulangeries, l'artisanat et les produits du terroir






### Hébergements

-  Hôtels
-  Chambres d'hôtes
-  Campings
-  Hébergements de groupes
-  Meublés de Tourisme

### Lieux de visite

-  Musées
-  Sites et monuments historiques
-  Parcs et jardins
-  Eglises
-  Parc animalier

### Itinéraires

-  Balades et découvertes

### Informations

-  Offices de tourisme

### Loisirs

-  Piscines
-  Centres équestres
-  Étangs de pêche
-  Golfs miniatures
-  Location de vélo/canoë
-  Squash
-  Loisirs aériens

### Restauration

-  Restaurants

### Art de vivre

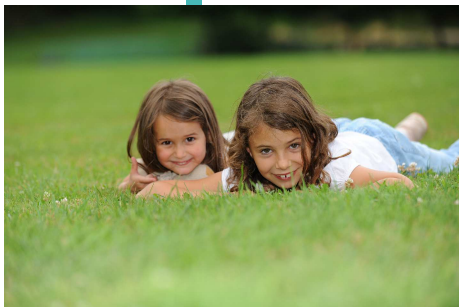
-   Artisanat d'Art
-   Produits du terroir



# EN CONCLUSION

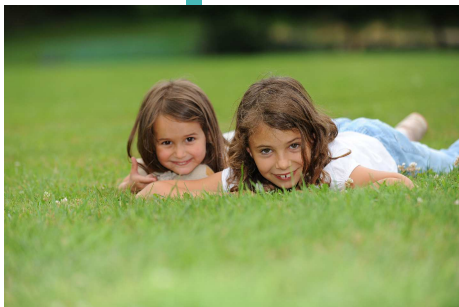
Pour accueillir des touristes, il faut une triple promesse basée sur la qualité du cadre de séjour, du cadre de loisirs et du cadre de vie.

Le travail sur le cadre de vie permet aussi aux habitants de faire venir des amis, de la famille dans le Pays Mellois et d'offrir celui-ci à la découverte. *(80% des touristes en séjour en Deux Sèvres viennent en hébergement non marchand).*



# Retrouvez nous sur...

- le site de l'Office de Tourisme : [decouvertes.paysmellois.org](http://decouvertes.paysmellois.org)
- l'application mobile disponible gratuitement sur AppStore et Google Play
- Facebook : [OfficeDeTourismeSudDeuxSevres](https://www.facebook.com/OfficeDeTourismeSudDeuxSevres)
- le blog de l'ADT : [tourisme-deux-sevre.com](http://tourisme-deux-sevre.com)



## Hôtel :

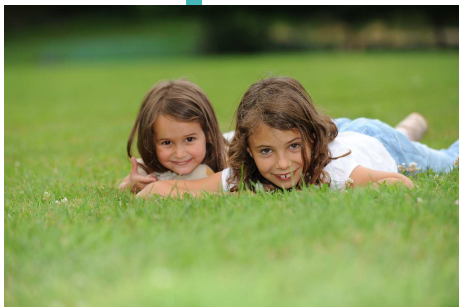
L'hôtel de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, qui offre des chambres ou des appartements meublés en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile. Il peut comporter un service de restauration. Il est exploité toute l'année en permanence ou seulement pendant une ou plusieurs saisons. Il est dit hôtel saisonnier lorsque sa durée d'ouverture n'excède pas neuf mois par an en une ou plusieurs périodes.



## Chambre d'hôte :

L'activité de location de chambres d'hôtes mentionnée à l'article L. 324-3 est la fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner. Elle est limitée à un nombre maximal de cinq chambres pour une capacité maximale d'accueil de quinze personnes. L'accueil est assuré par l'habitant.

Chaque chambre d'hôte donne accès à une salle d'eau et à un WC. Elle est en conformité avec les réglementations en vigueur dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité. La location est assortie, au minimum, de la fourniture du linge de maison.



## Village de vacances

Est considéré comme village de vacances tout centre d'hébergement, faisant l'objet d'une exploitation globale de caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances, selon un prix forfaitaire comportant, outre la pension, l'usage d'équipements communs, d'installations sportives et de distractions collectives.

Les villages de vacances comprennent :

- des hébergements individuels ou collectifs et des locaux affectés à la gestion et aux services ;
- des installations communes destinées aux activités de caractère sportif et aux distractions collectives ;
- pour les repas, l'une ou l'autre des deux formules suivantes : restaurant ou cuisine individuelle par gîte avec ou sans distribution de plats cuisinés.



## Meublé de tourisme

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile.



## Résidence de tourisme

La résidence de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ou plusieurs bâtiments d'habitation individuels ou collectifs regroupant, en un ensemble homogène, des locaux d'habitation meublés et des locaux à usage collectif. Les locaux d'habitation meublés sont proposés à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile, pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale.



## Camping :

Les terrains aménagés de camping et de caravanage sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations ainsi que d'équipements communs.

Ils font l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière et accueillent une clientèle qui n'y élit pas domicile.

Ils doivent disposer d'un règlement intérieur conforme à un modèle arrêté par le ministre chargé du tourisme.

